



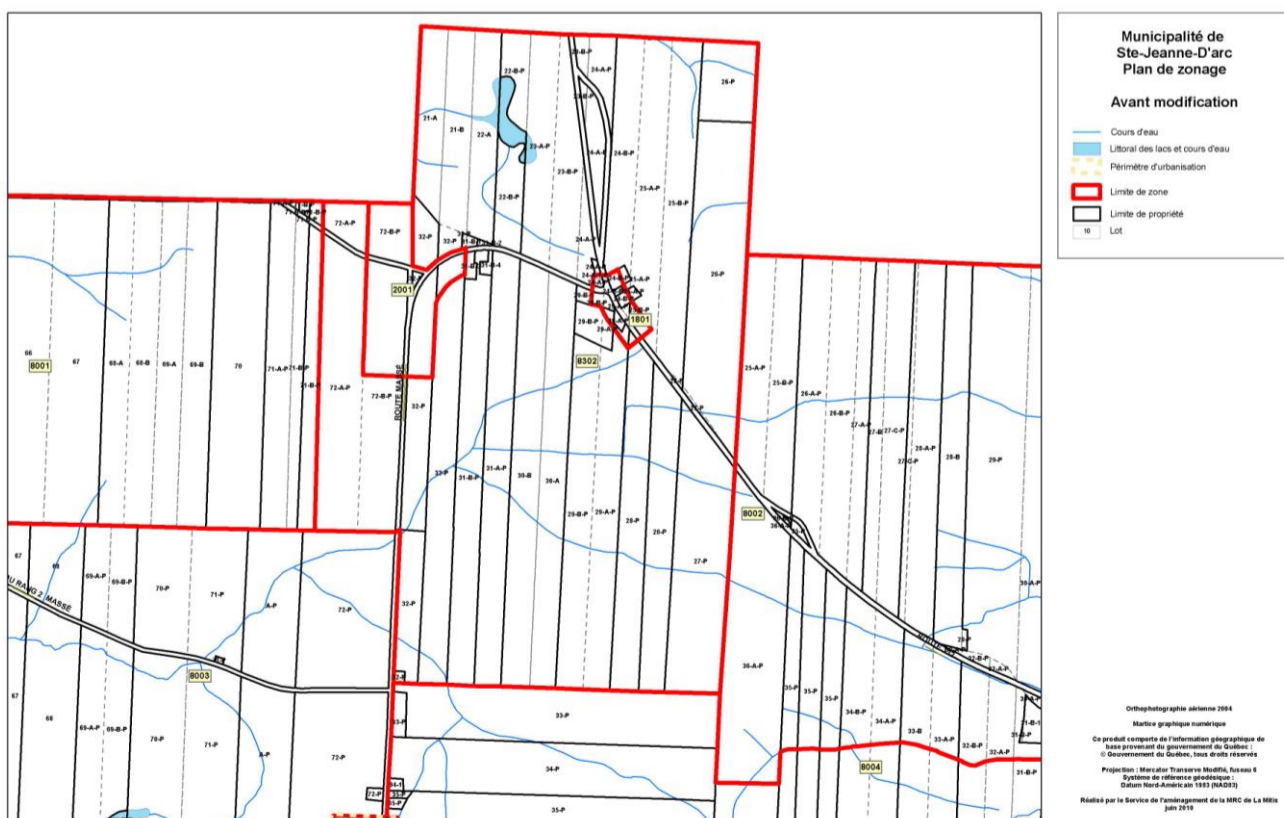
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

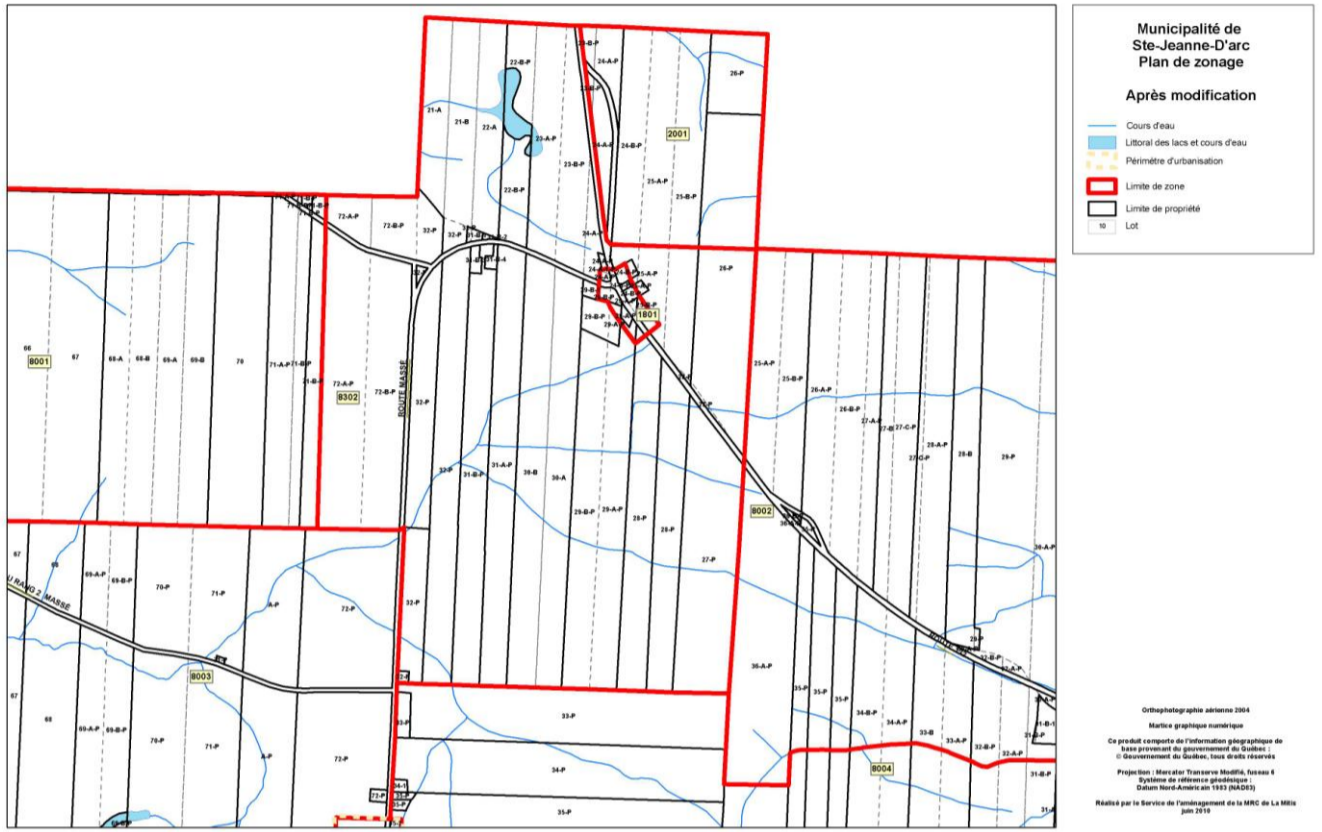
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 2 août 2010 les règlements intitulés «Règlement numéro 245 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme afin de modifier une aire d'affectation industrielle» et « Règlement de concordance numéro 246 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la localisation de la zone 2001 »;
- Ce dernier règlement n'a pas fait l'objet d'une demande de validation de la conformité auprès de la Commission municipale;
- Ces règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 13 septembre 2010;
- Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.
- Résumé : La modification du plan d'urbanisme visait à retrancher l'aire industrielle située en bordure de la route Massé et, en contre partie, relocaliser l'aire industrielle au nord-est de la route 132, telle que montrée sur les plans ci-après :

Plan d'affectation du sol Avant modification



**Plan d'affectation du sol
Après modification**



Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 27^{ième} jour de septembre 2010.

Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

